Pacy-sur-Eure

Ville de Pacy-sur-Eure

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2023

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX

Accès au grade de **agent de maîtrise principal**

Le Maire de Pacy sur Eure

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de agent de maîtrise principal pour l'année 2023 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. POTTIER Ludovic, *agent de maîtrise* *Echelon : **11*** ***par ancienneté***	1	**01/04/ 2023**

Total promouvables : 1
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Total promus : 1
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 0

Article 2 : Le Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Pacy-sur-Eure, le 24 février 2023
Le Maire,

MAIRIE DE PACY-SUR-EURE 27120

Yves LELOUTRE